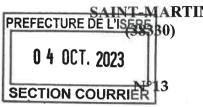


VILLE de MONTBONNOT



Nombre de conseillers
en exercice : 29
présents : 22
votants : 29
nombre de voix pour : 29
nombre de voix contre : 00
abstention : 00
NPPV : 00

OBJET:

Délibération fixant le prix de location d'un espace de restauration de 90m2 au prix de 500€ pour le Marché de Noël

Certifie exécutoire

Transmis en Préfecture ou Sous-préfecture

le: 0 4 OCT. 2023

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr

le: 10 OCT, 2023



République Française Département de l'Isère Arrondissement de Grenoble Canton de Meylan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

le 26 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal: 19 septembre 2023

<u>Présents</u>: M. Dominique BONNET, Maire - Mme Marie-Béatrice MATHIEU, - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BENSA-RAIEVSKI, Laurence BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Caroline HALLE, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI - MM. Jean-Franck BARONI, Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs: Madame Agnès ROLIN (pouvoir à Marie-France CARRE), Madame Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Madame Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à Dominique BONNET), Madame Catherine FAVAND (pouvoir à Christine CARBONE) - Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), Monsieur Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Monsieur Stéphane MOUNIER (pouvoir à Alain MAFFET).

Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

La commune de Montbonnot-Saint-Martin organise son traditionnel Marché de Noël le premier week-end de décembre à la Maison des Arts.

A cette occasion, un nouveau stand de restauration de 90m2 sera ajouté cette année et pour les prochaines éditions.

Un tarif forfaitaire a été fixé pour ce point de restauration à 500 € pour les 3 jours.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Le secrétaire de séance, Marie-Béatrice MATHIEU Fait à Montbonnot Saint-Martin, les jour, mois et an susdits Le Maire, Dominique BONNET

Her